

Réf: Dossier N° 062197

Avis de constitution

SOCIETE SOCIETE « VISION TROPICALE »

Siège social Abidjan, Adjamé, WILLIAMSWILLE, Lot 87, Ilot 10

Aux termes de la DSV et des Statuts SSP en date du 22/11/2021 , et enregistrés au CEPICI le 23/11/ 2021, il a été constitué une SARL aux caractéristiques suivantes :

Dénomination : SOCIETE « VISION TROPICALE »

Objet : COMMUNICATION EVENEMENTIELLE, CONSEIL EN COMMUNICATION ET IMAGE , ART GRAPHIQUE ; GESTON D'IMAGE ET DE LA NOTORIETE; FORMATION ; ACHAT ET VENTE DE FOURNITURES DE BUREAUX ET INFORMATIQUES; COMMERCE GENERAL; PRESTATIONS DIVERSES ET POUR

- L'acquisition, la location et la vente de tous biens meubles et immeubles.

- L'emprunt de toutes sommes auprès de tous établissements financiers avec possibilité de donner en garantie tout ou partie des biens sociaux.

- La prise en location gérance de tous fonds de commerce.

- La prise de participation dans toute société existante ou devant être créée ;

- Et généralement, toute opérations financières, commerciales, industrielles, mobilières et immobilière, se rapportant directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Capital social 1,000,000 F CFA divisé en (100.0) Parts Sociales de Dix Mille (10,000) F CFA chacune en numéraires, numérotées de 1 à 100 intégralement souscrites et entièrement libérées par les associés.

Siège social : Abidjan, Adjamé, WILLIAMSWILLE, Lot 87, Ilot 10

Dirigeant(s) : M ACKAH ALEXIS INNOCENT DIT MARSHALL (GÉRANT)

RCCM : n°CI-ABJ-03-2021-B12-05767 du 16/12/2021 au
Tribunal du Commerce d'Abidjan.

Durée : 99 ans

Dépôt au greffe : n°39440/GTCA/RC/2021 du 16/12/2021

